

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2018-E-027

Séance du 17 mai 2018

Avis une demande d'autorisation de travaux en RNN des Aiguilles Rouges dans le cadre de la création d'un sentier en versant oriental du col des Montets.

Lors de sa séance du 17 mai 2018, le CSRPN a examiné une demande d'autorisation de modification de l'état ou de l'aspect de la réserve naturelle nationale des Aiguilles Rouges dans le cadre de la création d'un sentier en versant oriental du col des Montets.

Le CSRPN émet un avis favorable à cette demande d'autorisation de travaux pour la création d'un sentier en versant oriental du col des Montets sur l'adret, reliant ce dernier au vallon de Bérard dans la mesure où celui-ci permettra :

- de relier les portes d'entrées des RNN des Aiguilles Rouges et du Vallon de Bérard en garantissant la sécurité des randonneurs ;
- de s'insérer au projet de mise en valeur de l'entrée de la RNN du Vallon de Bérard, comprenant une sensibilisation du public ;
- de compléter l'approche pédagogique du chalet du col et du sentier botanique existant.

Ces opérations rentrent dans le champ de l'objectif à long terme 6 (OLT6) du plan de gestion de la réserve naturelle nationale des Aiguilles Rouges.

L'avis favorable du CSRPN est conditionné à l'interdiction des VTT sur le nouveau sentier.

le Président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

